

Le 6 février 2006
2006/nr-012

LE GOUVERNEMENT MCGUINITY ASSURE LA FORMATION D'UN PLUS GRAND NOMBRE D'INFIRMIÈRES PRATICIENNES

Nouvelle initiative pour améliorer l'accès aux soins dans beaucoup de collectivités rurales et du Nord

TORONTO – Le gouvernement de l'Ontario améliore l'accès aux soins dans toutes les collectivités de l'Ontario et met en oeuvre une initiative qui a pour but de former jusqu'à 100 infirmières praticiennes supplémentaires et de leur donner un poste là où leurs services sont les plus nécessaires. C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui le ministre de la Santé et des Soins de longue durée, George Smitherman.

« Les infirmières praticiennes fournissent des soins de qualité auprès des familles et des collectivités, a affirmé le ministre Smitherman. Grâce à cette initiative, nous pourrions favoriser la formation d'un plus grand nombre d'infirmières praticiennes qui offriront leurs services de grand valeur dans des collectivités où on a vraiment besoin des soins complets qu'elles prodiguent. »

Les infirmières praticiennes fournissent des services en soins de santé primaires, notamment des services de promotion de la santé, de prévention des maladies et des blessures, de soutien psychologique, de traitement, de réadaptation et de soutien connexe. Elles travaillent avec d'autres professionnels de la santé, notamment les médecins de famille. Les infirmières praticiennes sont habilitées à examiner des personnes souffrant de divers troubles de santé, elles diagnostiquent les maladies et effectuent un suivi des personnes atteintes de maladies chroniques dont l'état est stable. Elles peuvent prescrire certains médicaments et demander des tests diagnostics particuliers.

L'initiative Formez vos propres infirmières praticiennes permet aux organismes de soins de santé – comme les centres de santé communautaire, les équipes Santé familiale, les maisons de soins de longue durée et les centres d'accès aux soins pour les Autochtones – d'utiliser le financement du gouvernement pour recruter des infirmières praticiennes. Elle permettra de :

- payer le salaire de l'infirmière autorisée pendant sa formation d'infirmière praticienne;
- rembourser certaines dépenses liées à la formation de l'infirmière;
- s'assurer que l'infirmière praticienne qui termine sa formation retourne travailler pour l'organisme de soins de santé qui l'a parrainée.

« Formez vos propres infirmières praticiennes est un programme très intéressant qui va attirer plus d'infirmières vers la formation et la pratique d'infirmière praticienne. Le grand avantage de cette approche tient à ce qu'elle offre une solution locale et adaptée pour répondre à la pénurie actuelle de fournisseurs de soins primaires, particulièrement dans les collectivités rurales et éloignées », a déclaré Willi Kirenko, président de la Nurse Practitioners' Association of Ontario.

Le gouvernement finance environ 400 postes d'infirmière praticienne dans différents environnements de pratique et collectivités à l'échelle de la province. La majorité de ces postes, soit environ 75 %, sont pourvus. Les organismes de soins de santé seront admissibles à ce nouveau programme à condition d'avoir des postes d'infirmière praticienne financés qui sont vacants depuis au moins un an. Les infirmières autorisées désireuses de profiter du programme doivent accepter de travailler au service de l'organisme parrain pendant au moins deux ans, dans la collectivité où l'on retrouve un poste d'infirmière praticienne vacant.

« Les infirmières praticiennes constituent un élément clé de notre plan pour les soins de santé, a souligné M. Smitherman. Nous avons besoin d'elles dans nos collectivités, pour offrir aux Ontariennes et Ontariens les meilleurs soins qui soient, à proximité de leur lieu de résidence. »

L'initiative annoncée aujourd'hui s'inscrit dans le plan du gouvernement McGuinty visant à édifier un système de santé axé sur trois priorités - le maintien de la santé des Ontariennes et Ontariens, la réduction des temps d'attente et l'amélioration de l'accès aux médecins et aux infirmières.

- 30 -

Renseignements (médias) :
David Spencer
Bureau du ministre
416 327-4320

John Letherby
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Renseignements (public) :
416 327-4327, ou 1 800 268-1154

Ce communiqué et d'autres documents médiatiques, notamment des articles généraux et des audioclips, sur d'autres sujets sont affichés dans la section Médias d'information de notre site Web à : <http://www.health.gov.on.ca>.

Pour obtenir davantage de renseignements sur les résultats dans le domaine de la santé, veuillez consulter le site <http://www.resultatsontario.gouv.on.ca>.

Also available in English.